

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 Février 2024

| | |
|--|---|
| Date de convocation : 10/02/2024 | L'an deux mille vingt-quatre le 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. |
| Date d'affichage : 10/02/2024 | |
| Nbre de conseillers : | |
| En exercice : 14 | |
| Présents : 10 | |
| Votants : 14 | Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mr Michel LEBouc, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Sylvie COUPE, Mr Anthony PRUNIER |

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

Mme Madeleine BARBELETTE donne pouvoir à Mr André PHILIPOT

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

N°13_2024

Validation de l'organisation de la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire précise que la dérogation signée pour la semaine de 4 jours arrive à échéance pour la rentrée 2024. Ayant été sollicité tardivement par Madame la Directrice de l'école, nous devons aussi tenir compte de la décision du conseil d'école.

Il donne lecture de l'avis du conseil d'école et propose de suivre cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENOUVELER** la dérogation et de conserver une organisation du temps scolaire à 4 jours
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le